

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni aux Caves de Labastide à Labastide de Lévis, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
04 décembre 2024

Date d'affichage :
04 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 10122024 /2.3

Nombre de voix délibératives :
47

Membres titulaires présents : 43

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (Christian HAMON)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES).

Membres titulaires excusés : 17

Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Gilles GINESTET, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric JOURDE, Nicolas LEROUX, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Michel SABLAYROLLES, Mickaël VIATGE.

Objet : Décision modificative n°4 Budget Principal 2024

Le président expose que cette décision modificative n°4 de l'exercice budgétaire de l'année 2024 concerne :

- Des travaux réalisés dans le cadre de convention de mandat.
- Réajustement des crédits suite annulatif sur exercices précédents.
- Réajustement des crédits sur les dépenses d'investissement.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'inscrire les dépenses et recettes ci-après :

1) Opérations pour compte de tiers (chapitre 45) :

Travaux Télécoms

Section d'investissement

Dépenses :

- | | |
|--|---------------------|
| - Compte 4581221209 NAGES crédits supplémentaires Travaux FT | 130.53 € |
| - Compte 4581253209 MONTFA GRAVIAC - Travaux FT | 10 000.00 € |
| - Compte 4581254209 AUSSILLON BD DE LA MAYLARIE – Travaux FT | 102 000.00 € |
| | 112 130.53 € |

Recettes :

Compte 4582221209 NAGES crédits supplémentaires Travaux FT	130.53 €
Compte 4581253209 MONTFA GRAVIAC - Travaux FT	10 000.00 €
Compte 4581254209 AUSSILLON BD DE LA MAYLARIE – Travaux FT	102 000.00 €
	112 130.53 €

2) Réajustement des crédits suite annulatifs sur exercice précédent :

Suite aux diverses annulatifs réalisés sur les exercices précédents afin de terminer les sous-programmes Facé et réaffecter sur les bonnes opérations les postes de transformation commandés en amont afin de pallier aux délais de livraison, il y a lieu de réaliser les opérations d'ordre ci-après :

Sous-programme Facé Renforcement 2022 :

- Dépenses : compte 21534-514-2206	219 889.77 €
- Recettes : compte 21534-514-2206	219 889.77 €

3) Réajustement des crédits sur les dépenses d'investissement :

Suite aux commandes de postes de transformation pas encore régularisés, à la décision d'engager plus de projets sur une même opération comptable et au recours à une maîtrise d'œuvre externe, il est nécessaire de réajuster les crédits sur les opérations du programme 2022 (les opérations pour les programmes suivants seront réajustés lors du vote du BP :

Sous-programme Facé Extension 2022 :

- Augmentation des dépenses au compte 21534-514-2204	80 000.00 €
- Diminution des dépenses au compte 21534-514-2106	80 000.00 €

Sous-programme Facé Renforcement 2022 :

- Augmentation des dépenses au compte 21534-514-2206	700 000.00 €
- Diminution des dépenses au compte 21534-514-2207	40 000.00 €
- Diminution des dépenses au compte 21534-514-2201	130 000.00 €
- Diminution des dépenses au compte 21534-514-2301	250 000.00 €
- Diminution des dépenses au compte 21534-514-2106	20 000.00 €
- Diminution des dépenses au compte 21534-514-2203	50 000.00 €
- Diminution des dépenses au compte 21534-514-2302	210 000.00 €

Sous-programme Facé Sécurisation 2022 :

- Augmentation des dépenses au compte 21534-514-2208	170 000.00 €
- Diminution des dépenses au compte 21534-514-2201	170 000.00 €

Sous-programme Facé Sécurisation intempéries 2022 :

- | | |
|--|-------------|
| - Augmentation des dépenses au compte 21534-514-2209 | 30 000.00 € |
| - Diminution des dépenses au compte 21534-514-2207 | 30 000.00 € |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 10 décembre 2024

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Didier GAVALDA



Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 081-258100072-20241210-101224_2_3-DE

